



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chômeurs

Question écrite n° 14653

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la situation des chômeurs de longue durée. En effet, ces personnes, qui perçoivent souvent de faibles indemnités, doivent faire face à des difficultés financières. Aussi, afin de les aider au mieux à se réinsérer, socialement et professionnellement, il lui semblerait très souhaitable que leur soit accordée la gratuité des transports en commun. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Un système d'aide au transport en faveur de certaines catégories de demandeurs d'emploi a été mis en place par le syndicat des transports parisiens, autorité organisatrice des transports en Ile-de-France. Il est financé sur le produit du versement de transport et par diverses contributions spécifiques (ASSEDIC, région Ile-de-France, départements...). En ce qui concerne la contribution des ASSEDIC, celle-ci a été possible du fait d'une décision de principe favorable, prise par l'UNEDIC, et qui ne concerne pas particulièrement l'Ile-de-France. Le dispositif a été établi à l'initiative de l'Etat qui est majoritaire au sein du conseil d'administration du syndicat des transports parisiens. Le ministre de l'équipement, des transports et du logement a proposé aux collectivités territoriales d'y être associées. La mise en place de dispositifs similaires dans d'autres régions relève de la compétence des autorités organisatrices de transport urbain et non urbain. En pratique et comme le souligne l'honorable parlementaire, nombre d'entre elles ont déjà prévu des mécanismes de prise en charge comparables à celui mis en place par le syndicat des transports parisiens. Le ministre de l'équipement, des transports et du logement est tout à fait favorable à l'extension de ce dispositif à toutes les agglomérations qui le souhaitent et a demandé à ses services de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de leur apporter un soutien juridique et technique.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14653

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 1998, page 2745

Réponse publiée le : 22 juin 1998, page 3441